

# PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)



## Qu'est-ce que le PLUi ?

Le **PLUintercommunal** est un document réglementaire et de planification qui est réalisé à l'échelle d'une Communauté de Communes.

Il étudie le **fonctionnement et les enjeux du territoire**, construit un **projet de développement durable** et le formalise dans **des règles d'utilisation du sol**.

Il s'intéresse aussi bien au développement économique, qu'aux équipements publics, à la hauteur des bâtiments, aux places de stationnement, à la répartition des logements, à la préservation de l'agriculture, des paysages et de l'environnement, etc...

Il permet donc de **planifier un projet global d'aménagement et d'urbanisme en se projetant à un horizon d'environ 10 ans**.

Aujourd'hui, c'est le **Règlement National d'Urbanisme (RNU)** qui s'applique pour la commune de **LE CAYROL**. Une fois réalisé, le PLUi se substituera aux documents d'urbanisme communaux existants.

**Établi dans un but d'intérêt général, il ne peut répondre à la somme des intérêts particuliers.**

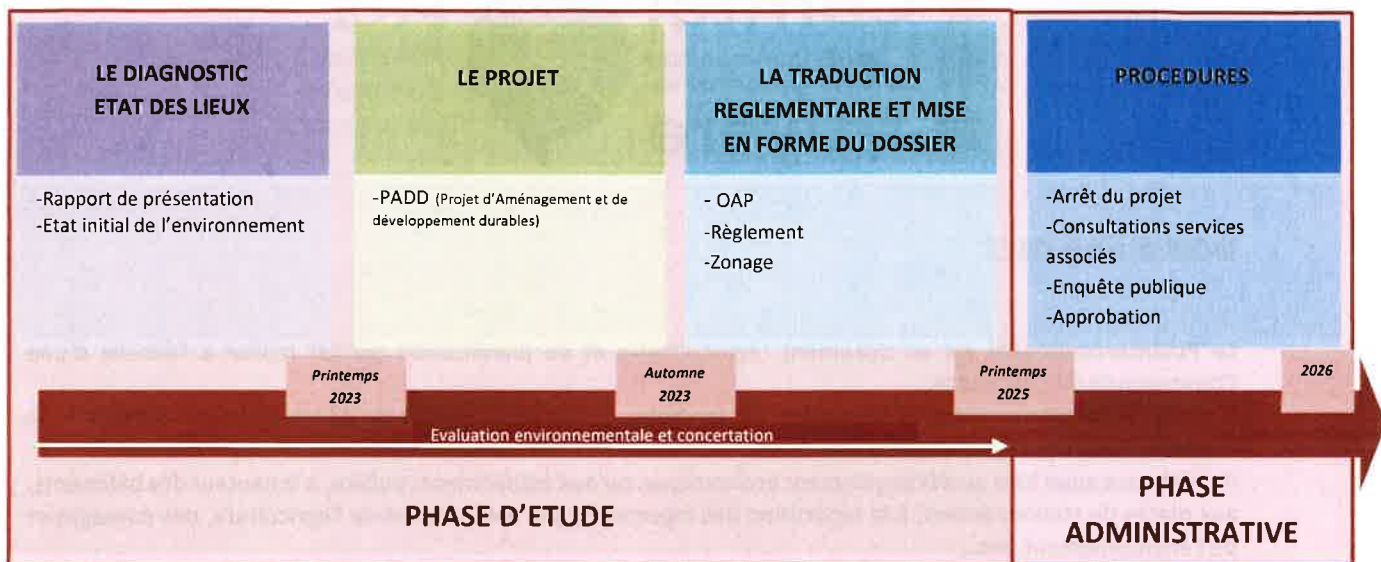
Le dossier PLUi est constitué de plusieurs parties :



## Quels sont les étapes et le calendrier prévisionnel ?

Un groupement de cabinets d'études (urbanisme/architecture, agriculture, environnement, paysage, juridique) accompagne la Communauté de Communes et donc l'ensemble des communes. Le travail de diagnostic, qui constitue la première étape, a débuté durant l'été 2022. La phase de diagnostic est actuellement en cours.

L'élaboration du PLUi est une démarche longue avec différentes étapes présentées ci-dessous. L'approbation du document devrait avoir lieu en 2026.



### La concertation tout au long de la procédure

La concertation se déroule tout au long de la procédure (du lancement à l'arrêt du projet), ainsi les **habitants seront informés des travaux et des réflexions** (site internet <https://comtal-lot-truyere.fr/>, bulletins municipaux et intercommunaux, presse, ...).

Vous avez ainsi la possibilité de formuler vos observations par courrier (cf. encadré ci-après).

### **CONTACT concernant l'élaboration du PLUi :**

**Communauté de Communes Comtal Lot Truyère**

**Courriel : [urbanisme@3clt.fr](mailto:urbanisme@3clt.fr)**

**Tél : 05 65 48 29 02**

Pour en savoir plus : <https://comtal-lot-truyere.fr/urbanisme/plui/le-plui>

**Pour formuler vos observations ou propositions tout au long de la procédure d'élaboration du PLUi :**

- par **courrier** adressé à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Comtal Lot Truyère en précisant en objet : « Concertation préalable du PLUintercommunal », 18 bis Avenue Marcel Lautard, 12500 ESPALION
- par mail : [urbanisme@3clt.fr](mailto:urbanisme@3clt.fr)
- par dépôt sur un **recueil de remarques** à la Communauté de Communes Comtal Lot Truyère

*Pour toute question concernant les droits à construire d'une parcelle et les autorisations d'urbanisme : merci de contacter la Mairie.*

*Les documents d'urbanisme en vigueur sont consultables sur : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>*